

The background of the advertisement features two women in white hard hats and dark blue zip-up jackets with the Energir logo. They are smiling and looking at each other in a blue industrial environment. The overall color scheme is dominated by blue and white.

energir

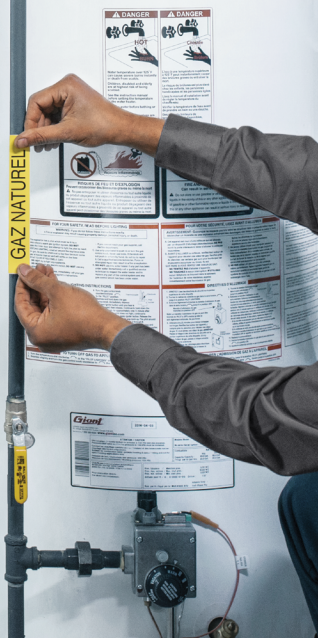
Bien vivre avec le gaz naturel

Merci de faire confiance à Énergir
et au gaz naturel pour votre résidence
ou votre entreprise.

Comme votre sécurité
nous tient à cœur,
nous trouvons important
de vous informer
périodiquement sur
les bonnes pratiques
en matière de sécurité
avec le gaz naturel.

energir.com/securite

Entretenez vos appareils



Même si le gaz naturel est très sécuritaire, le respect de quelques règles simples est de mise.

Les appareils récents à gaz naturel sont très performants et efficaces. Toutefois, comme une voiture, vous devez les faire entretenir annuellement par des professionnels.

Trouvez des professionnels certifiés à energir.com/partenaires.

4 bonnes raisons de faire l'entretien de vos appareils :

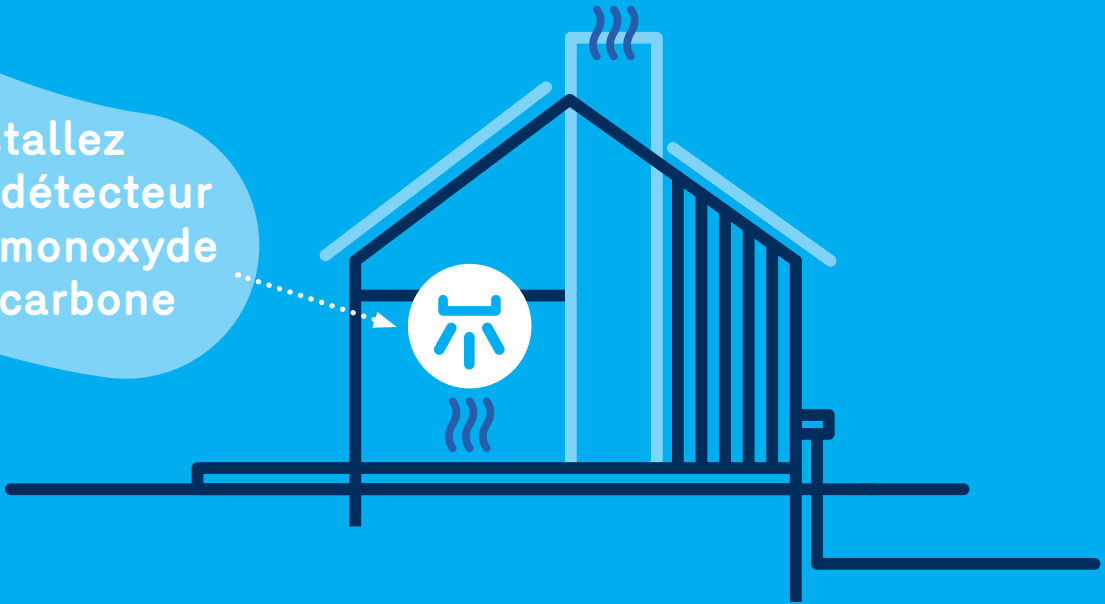
1 C'est une exigence des manufacturiers, qui recommandent un entretien annuel. Advenant un bris, un manque d'entretien pourrait vous causer des problèmes au moment d'appliquer la garantie.

2 C'est une question d'efficacité énergétique. Un équipement mal entretenu pourrait être moins efficace, ce qui peut signifier une facture plus élevée.

3 C'est une question de sécurité. Un équipement non entretenu finit par s'encrasser et la combustion du gaz naturel peut en être affectée. Une mauvaise combustion peut émettre du monoxyde de carbone, un gaz nocif pour la santé.

4 C'est un gage de longévité. Un appareil entretenu durera plus longtemps et vous évitera d'investir prématurément dans son remplacement.

Installez
un détecteur
de monoxyde
de carbone



Le monoxyde est un gaz inodore et invisible, qui peut être produit par un appareil à combustible, comme un appareil à gaz naturel, si sa combustion est partielle ou incomplète. Cette situation peut arriver si l'entretien de votre appareil est négligé. Le monoxyde, s'il n'est pas détecté, peut causer des problèmes graves de santé et même, dans de rares cas, la mort.

Comment prévenir les intoxications ?



Faites entretenir annuellement tous vos appareils utilisant un combustible.



Comme recommandé par la Régie du bâtiment, la CNESST et les services d'incendie, installez un détecteur de monoxyde de carbone répondant à la norme CSA 6.19 ou UL 2034. Cette installation pourrait même être obligatoire, dépendamment de votre bâtiment et de votre municipalité. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre municipalité.



Veillez au bon fonctionnement des bouches d'aération, des conduits d'évacuation et des cheminées.

Quoi faire si vous soupçonnez la présence de monoxyde de carbone ?

Des symptômes tels que maux de tête, nausées, fatigue, vertiges ou vomissements pourraient être dus au monoxyde de carbone. Dans de tels cas, suivez les instructions suivantes :

- **Quittez** l'endroit où vous vous trouvez ;
- Si une autre personne est incommodée, **transportez-la à l'extérieur** ;
- **Contactez le 911** ;
- Assurez-vous que la cause de la présence de monoxyde est résolue avant de réintégrer les lieux.

Reconnaissez l'odeur du gaz naturel

Comme le gaz naturel fait partie de votre quotidien, il est important que vous connaissiez son odeur.

À la base, le gaz naturel n'a pas d'odeur. On y ajoute une substance malodorante, le mercaptan, pour permettre de détecter les fuites. Cette substance, le mercaptan, dégage une forte odeur d'œufs pourris.

Quoi faire si vous détectez l'odeur du gaz naturel ?



1. Évitez les flammes et les étincelles.

Ne fumez pas. N'actionnez aucun appareil à proximité de la fuite, comme un téléphone portable ou un interrupteur qui pourraient provoquer une étincelle.

2. Sortez rapidement de l'immeuble ou éloignez-vous de la fuite si vous êtes déjà dehors. Sans retarder votre sortie, vous pouvez en chemin ouvrir les portes et les fenêtres pour assurer une ventilation maximale.

3. Appelez le 911. Si ce service n'est pas offert dans votre région, appelez au **1 800 361-8003**.

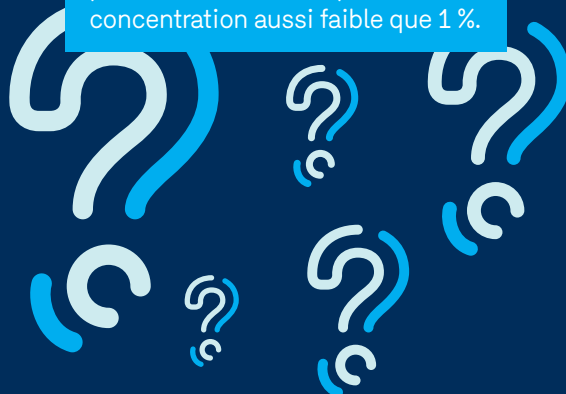
Soyez au courant des propriétés du gaz naturel, qui en fait l'une des sources d'énergie les plus sécuritaires!

Il n'est pas toxique. Sans effet nocif, vous pouvez respirer de l'air avec une faible concentration de gaz naturel.

Il est plus léger que l'air. Dans un espace ouvert, le gaz naturel ne va pas s'accumuler, mais plutôt s'élever et se dissiper.

Il ne s'enflamme pas facilement. Pour que le gaz naturel s'enflamme, il doit être exposé à une source d'ignition (comme une flamme ou une étincelle), et doit se trouver dans une proportion de 5 à 15 % dans l'air.

Il est facile à détecter. En cas de fuite, on peut identifier sa présence dans l'air à partir d'une concentration aussi faible que 1 %.





Informez-vous avant de creuser

Le sol autour de votre résidence ou de votre entreprise peut cacher des infrastructures souterraines, comme des réseaux d'électricité, de télécommunications ou de gaz naturel.

Avant d'effectuer des travaux qui nécessitent de creuser, comme l'installation d'une clôture ou d'une piscine, faites gratuitement une demande de localisation des infrastructures souterraines auprès d'Info-Excavation.

En ligne

info-ex.com

Par téléphone

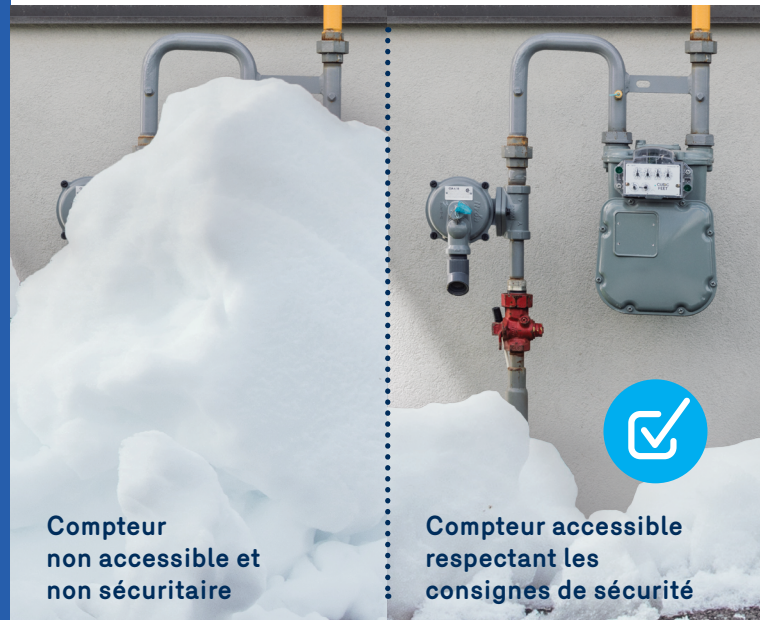
1 800 663-9228

Si vous avez mandaté un entrepreneur, demandez-lui s'il a fait les vérifications nécessaires.

Rendez vos installations extérieures de gaz naturel accessibles

En hiver, l'accumulation de neige peut nuire à votre service de gaz naturel ou au bon fonctionnement de vos appareils. Vos installations extérieures de gaz naturel (branchement, compteur, entrée d'air et tuyaux d'évacuation) doivent être accessibles.

- Évitez toute accumulation autour des installations;
- Utilisez un balai ou une brosse pour dégager la neige, plutôt qu'une pelle métallique qui pourrait endommager vos installations.



Compteur
non accessible et
non sécuritaire

Compteur accessible
respectant les
consignes de sécurité

Numéros de téléphone à conserver

Odeur de
gaz naturel
ou intoxication
au monoxyde
de carbone

911 ou
1 800 361-8003

Service à la
clientèle d'Énergir

1 800 361-4568
ou 514 598-3222

Info-Excavation

1 800 663-9228,
514 286-9228
ou info-ex.com

Partenaires certifiés
en gaz naturel
d'Énergir

1 800 875-9354
ou energir.com/
partenaires

Gaz Métro Plus,
filiale spécialisée
en réparation,
entretien et location

1 866 641-PLUS (7587)